



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Beauvais, le **03 NOV. 2016**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes De La Picardie Verte

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 18 mai 2016, reçue le 19 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, en vous adressant les informations suivantes:

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le territoire de la communauté de communes est traversé par les routes départementales (RD) n^{os} D1, D4, D7, D8, D22, D30, D38, D52, D56, D65, D67, D68, D69, D70, D71, D72, D95, D96, D97, D104, D107, D108, D119, D124, D133, D143, D150, D151, D167, D315, D316, D538, D542, D553, D560, D579, D580, D615, D901, D919 et D930.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement et comptages de trafic des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, en fonction des trafics selon 5 catégories :

1. Catégorie 1 : les routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic supérieur à 15.000 véhicules/jour.
2. Catégorie 2 : les routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants et supportant un trafic compris entre 7.000 et 15.000 véhicules/jour.
3. Catégorie 3 : les routes assurant des liaisons inter cantonales, desservant des pôles économiques d'importance moyenne et supportant un trafic compris entre 2.000 et 7.000 véhicules/jour.

4. Catégorie 4 : les routes assurant des liaisons inter cantonales, desservant des pôles économiques de faible importance et supportant un trafic compris entre 500 et 2.000 véhicules/jour.
5. Catégorie 5 : les routes assurant des liaisons de dessertes locales et supportant un trafic inférieur à 500 véhicules/jour.

Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011, le territoire de la Communauté de communes de la Picardie Verte est parcouru par :

- La RD 1, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de HANNACHES et SENANTES.
Les comptages réalisés en septembre 2015 au point de repère (PR) 18 révèlent 1003 véhicules/jour, dont 7,6 % de poids lourds.
- La RD 4, route de 4^{ème} catégorie, sur la commune de FORMERIE.
Les comptages réalisés en octobre 2014 au PR 2 révèlent 744 véhicules/jour, dont 6,7 % de poids lourds.
- La RD 7, route de 3^{ème} catégorie, sur les communes de ABANCOURT, BLARGIES, BROQUIERS, FEUQUIERES et MOLIENS.
Les comptages réalisés en mars 2015 au PR 14 révèlent 1735 véhicules/jour, dont 9,2 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en mars 2015 sur les communes de BROMBOS, FONTAINE-LAVAGANNE, HAUTBOS, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, ROY-BOISSY et SAINT-MAUR au PR 4 révèlent 2786 véhicules/jour, dont 8 % de poids lourds.
- La RD 8, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de ABANCOURT.
Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 1 révèlent 540 véhicules/jour, dont 9,3 % de poids lourds.
- La RD 22, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de ACHY, CRILLON et MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.
Les comptages réalisés en août 2015 au PR 3 révèlent 1267 véhicules/jour, dont 6,1 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en août 2015 au PR 7 sur les communes de GLATIGNY et HAUCOURT révèlent 2071 véhicules/jour, dont 7,4 % de poids lourds.
- La RD 30, route de 5^{ème}, sur les communes de FOUILLOY et ROMESCAMPS.
Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 2 révèlent 394 véhicules/jour, dont 2 % de poids lourds.
- La RD 38, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BEAUDEDUIT et LAVACQUERIE.
Les comptages réalisés révèlent 47 véhicules/jour, dont 8 % de poids lourds.
- La RD 52, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de BLICOURT, LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL, OUDEUIL, PISSELEU et HAUTE-EPINE.
Les comptages réalisés révèlent 1444 véhicules/jour, dont 4,8 % de poids lourds.
- La RD 56, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de CEMPUIS, DARGIES, LE HAMEL et SOMMEREUX.
Les comptages réalisés en février 2014 au PR 10 révèlent 330 véhicules/jour, dont 6,4 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en novembre 2011 au PR 1 sur les communes de FONTAINE-LAVAGANNE, GAUDECHART et GREZ révèlent 611 véhicules/jour, dont 8,5 % de poids lourds.
- La RD 65, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de LAVACQUERIE.
Les comptages réalisés révèlent 325 véhicules/jour, dont 5,8 % de poids lourds.
- La RD 67, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BLARGIES, LANNOY-CUILLERE, FORMERIE et SAINT-VALERY.

Les comptages réalisés en février 2014 au PR 6 révèlent 200 véhicules/jour, dont 5,5 % de poids lourds.

- La RD 68, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BROQUIERS, MOLIENS et SAINT-THIBAULT.

Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 2 révèlent 439 véhicules/jour, dont 2,5 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 7 sur les communes de QUINCAMPOIX-FLEUZY et ROMESCAMPS révèlent 253 véhicules/jour, dont 3,2 % de poids lourds.

- La RD 69, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de ESCLES-SAINT-PIERRE, FOUILLOY et QUINCAMPOIX-FLEUZY.

Les comptages réalisés en novembre 2013 au PR 0 révèlent 274 véhicules/jour, dont 7,3 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en octobre 2014 au PR 4 sur les communes de GOURCHELLES et LANNOY-CUILLERE révèlent 93 véhicules/jour, dont 8,6 % de poids lourds.

- La RD 70, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BLARGIES, MOLIENS et MONCEAUX-L'ABBAYE.

Les comptages réalisés en février 2014 au PR 7 révèlent 681 véhicules/jour, dont 8,1 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 1 sur les communes de SAINT-THIBAULT et SARCUS révèlent 239 véhicules/jour, dont 7,1 % de poids lourds.

- La RD 71, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de CAMPEAUX, FEUQUIERES, MUREAUMONT et SAINT-ARNOULT.

Les comptages réalisés en septembre 2015 au PR 11 révèlent 222 véhicules/jour, dont 5,4 % de poids lourds.

- La RD 72, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de CEMPUIS, GREZ, HALLOY, HAUTE-EPINE, PREVILLERS, ROTHOIS et THIEULOUY-SAINT-ANTOINE.

Les comptages réalisés en décembre 2012 au PR 15 révèlent 508 véhicules/jour, dont 7,2 % de poids lourds.

- La RD 95, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de GERBEROY, GLATIGNY, HANVOILE, LA CHAPÉLLE-SOUS-GERBEROY et WAMBEZ.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 2 révèlent 842 véhicules/jour, dont 4,9 % de poids lourds.

Les comptages réalisés sur la commune de HAUCOURT révèlent 436 véhicules/jour, dont 3,2 % de poids lourds.

- La RD 96, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BRIOT, BROMBOS, FEUQUIERES, HALLOY et THIEULOUY-SAINT-ANTOINE.

Les comptages réalisés en décembre 2014 au PR 2 révèlent 167 véhicules/jour, dont 2,4 % de poids lourds.

- La RD 97, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BEAUDEDUIT et LE MESNIL-CONTEVILLE.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 12 révèlent 321 véhicules/jour, dont 8,1 % de poids lourds.

Les comptages réalisés sur les communes de HAUTE-EPINE, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, PREVILLERS et ROTHOIS révèlent 175 véhicules/jour, dont 8 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en février 2015 au PR 4 sur les communes de HETOMESNIL et PREVILLERS révèlent 118 véhicules/jour, dont 0,8 % de poids lourds.

- La RD 104, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de HANNACHES.

- Les comptages réalisés révèlent 248 véhicules/jour, dont 11,3 % de poids lourds.
- La RD 107, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de CAMPEAUX, ERNEMONT-BOUTAVENT, ESCAMES et SONGEONS.
Les comptages réalisés en février 2015 au PR 7 révèlent 295 véhicules/jour, dont 8,1 % de poids lourds.
 - La RD 108, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de DARGIES, GRANDVILLERS et SOMMEREUX.
Les comptages réalisés en septembre 2014 au PR 3 révèlent 942 véhicules/jour, dont 5,8 % de poids lourds.
 - La RD 119, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BRIOT.
Les comptages réalisés révèlent 942 véhicules/jour, dont 5,8 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 16 sur les communes de DAMERAUCOURT, GRANDVILLERS, SARNOIS révèlent 581 véhicules/jour, dont 8,6 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 10 sur les communes de HALLOY, SAINT-MAUR révèlent 643 véhicules/jour, dont 5,8 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en juin 2015 au PR 3 sur les communes de MORVILLERS, SONGEONS révèlent 825 véhicules/jour, dont 5,9 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en juin 2015 au PR 6 sur la commune de THERINES révèlent 662 véhicules/jour, dont 6,2 % de poids lourds.
 - La RD 124, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de BEAUDEDUIT.
Les comptages réalisés révèlent 957 véhicules/jour, dont 5,9 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en novembre 2014 au PR 3 sur les communes de BOUVRESSE, BROQUIERS, FEUQUIERES, MOLIENS, MONCEAUX-L'ABBAYE, SAINT-ARNOULT révèlent 2151 véhicules/jour, dont 10,9 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en mars 2015 au PR 12 sur les communes de BRIOT, BROMBOS, GRANDVILLERS, HALLOY révèlent 3438 véhicules/jour, dont 8,1 % de poids lourds.
Les comptages réalisés sur la commune de FORMERIE révèlent 2202 véhicules/jour, dont 9,8 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en novembre 2014 au PR 21 sur les communes de LAVACQUERIE et SOMMEREUX révèlent 957 véhicules/jour, dont 5,9 % de poids lourds.
 - La RD 133, route de 3^{ème} catégorie, sur la commune de BONNIERES.
Les comptages réalisés révèlent 5061 véhicules/jour, dont 7,3 % de poids lourds.
Les comptages réalisés sur la commune de CANNY-SUR-THERAIN révèlent 797 véhicules/jour, dont 10,4 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en mai 2015 au PR 10 sur les communes de CRILLON, LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY, MARTINCOURT, VROCOURT révèlent 3478 véhicules/jour, dont 9,6 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en mai 2015 au PR 22 sur les communes de ESCAMES, FONTENAY-TORCY, GERBEROY, HERICOURT-SUR-THERAIN, SAINT-SAMSON-LA-POTERIE, SONGEONS, SULLY révèlent 1175 véhicules/jour, dont 8,1 % de poids lourds.
 - La RD 143, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de BUICOURT.
Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 4 révèlent 490 véhicules/jour, dont 5,1 % de poids lourds.
Les comptages réalisés sur les communes de GERBEROY, HANNACHES, HECOURT, SAINT-QUENTIN-DES-PRES et SONGEONS révèlent 490 véhicules/jour, dont 5,1 % de poids lourds.

- La RD 150, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de BLARGIES, BOUTAVENT, BOUVRESSE.
Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 19 révèlent 410 véhicules/jour, dont 3,9 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en juin 2015 au PR 2 sur les communes de CRILLON, GREMEVILLERS, LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY, MARTINCOURT, VROCOURT révèlent 1561 véhicules/jour, dont 7,4 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en septembre 2014 au PR 13 sur les communes de LOUEUSE, MORVILLERS, MUREAUMONT, OMECOURT, SAINT-ARNOULT révèlent 1251 véhicules/jour, dont 11,1 % de poids lourds.
Les comptages réalisés sur la commune de SONGEONS révèlent 1723 véhicules/jour, dont 9,3 % de poids lourds.
- La RD 151, route de 3^{ème} catégorie, sur les communes de CAMPEAUX, GRANDVILLERS, GREZ, HETOMESNIL, LE HAMEL, LIHUS.
Les comptages réalisés révèlent 3227 véhicules/jour, dont 6,5 % de poids lourds.
- La RD 167, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de HANVOILE, MARTINCOURT.
Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 1 révèlent 233 véhicules/jour, dont 4,3 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en octobre 2015 au PR 5 sur la commune de SENANTES révèlent 73 véhicules/jour, dont 6,8 % de poids lourds.
- La RD 315, route de 3^{ème} catégorie, sur les communes de ESCLES-SAINT-PIERRE, FOUILLOY, GRANDVILLERS, SAINT-THIBAULT, SARCUS, SARNOIS.
Les comptages réalisés révèlent 3367 véhicules/jour, dont 10,5 % de poids lourds.
- La RD 316, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de ABANCOURT, BLARGIES.
Les comptages réalisés en mars 2015 au PR 18 révèlent 1962 véhicules/jour, dont 6,3 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en juin 2015 au PR 5 sur les communes de BAZANCOURT, HERICOURT-SUR-THERAIN, SAINT-SAMSON-LA-POTERIE, VILLERS-VERMONT révèlent 523 véhicules/jour, dont 9,9 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en mars 2015 au PR 14 sur les communes de BOUTAVENT, BOUVRESSE, FORMERIE, MUREAUMONT révèlent 1976 véhicules/jour, dont 7,8 % de poids lourds.
Les comptages réalisés en juin 2015 au PR 9 sur la commune de CAMPEAUX révèlent 767 véhicules/jour, dont 7,2 % de poids lourds.
Les comptages réalisés sur les communes de LANNOY-CUILLERE, QUINCAMPOIX-FLEUZY révèlent 2403 véhicules/jour, dont 9,0 % de poids lourds.
- La RD 538, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de CEMPUIS, GRANDVILLERS.
Les comptages réalisés en janvier 2014 au PR 2 révèlent 1004 véhicules/jour, dont 3,2 % de poids lourds.
- La RD 542, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de LIHUS, PREVILLERS.
Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 4 révèlent 611 véhicules/jour, dont 5,9 % de poids lourds.
- La RD 553, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de LE HAMEL.
Les comptages réalisés en novembre 2015 au PR 7 révèlent 127 véhicules/jour, dont 18,9 % de poids lourds.
- La RD 560, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de DARGIES, OFFOY.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 2 révèlent 239 véhicules/jour, dont 7,5 % de poids lourds.

- La RD 579, route de 5^{ème} catégorie, sur la commune de SONGEONS.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 0 révèlent 405 véhicules/jour, dont 9,1 % de poids lourds.

- La RD 580, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de ESCAMES, SAINT-QUENTIN-DES-PRES, SULLY.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 4 révèlent 397 véhicules/jour, dont 4 % de poids lourds.

- La RD 615, route de 5^{ème} catégorie, sur les communes de BLICOURT, OUDEUIL, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE.

Les comptages réalisés en février 1999 au PR 7 révèlent 235 véhicules/jour, dont 4 % de poids lourds.

- La RD 901, route de 2^{ème} catégorie, sur les communes de ACHY, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE.

Les comptages réalisés en mars 2014 au PR 14 révèlent 8046 véhicules/jour, dont 8,8 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 31 sur les communes de DARGIES, GRANDVILLERS, SARNOIS révèlent 2645 véhicules/jour, dont 11,1 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en décembre 2015 au PR 22 sur les communes de FONTAINE-LAVAGANNE, GAUDECHART, HALLOY, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, THIEULOUY-SAINT-ANTOINE révèlent 5189 véhicules/jour, dont 10 % de poids lourds.

- La RD 919, route de 4^{ème} catégorie, sur les communes de ABANCOURT, FORMERIE, ROMESCAMPS.

Les comptages réalisés en octobre 2014 au PR 4 révèlent 891 véhicules/jour, dont 6,5 % de poids lourds.

- La RD 930, route de 3^{ème} catégorie, sur les communes de GERBEROY, HANNACHES, WAMBEZ.

Les comptages réalisés révèlent 3459 véhicules/jour, dont 18 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en mars 2014 au PR 12 sur les communes de GREMEVILLERS, LA CHAPELLE-SOUS-GERBEROY, ROY-BOISSY révèlent 2329 véhicules/jour, dont 19,8 % de poids lourds.

Les comptages réalisés en février 2014 au PR 21 sur les communes de HAUTE-EPINE, LIHUS, MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS révèlent 2202 véhicules/jour, dont 16,3 % de poids lourds.

Les comptages réalisés sur la commune de SONGEONS révèlent 1599 véhicules/jour, dont 21,1 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Plan d'alignement

- ABANCOURT : plan d'alignement sur la RD 7 approuvé le 1^{er} septembre 1913 ;
plan d'alignement sur la RD 316 approuvé le 23 mai 1841 ;
plan d'alignement sur la RD 919 approuvé le 8 août 1891 ;
- ACHY : plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 2 octobre 1831 ;
- BEAUDEDUIT : plan d'alignement sur la RD 97 approuvé le 26 avril 1869 ;
- BLARGIES : plan d'alignement sur la RD 316 approuvé les 29 juillet 1841 et 21 septembre 1911 ;

- BOUTAVENT : plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 28 août 1908 ;
- BOUVRESSE : plan d'alignement sur la RD 124 approuvé le 4 mai 1842 et plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 28 août 1908 ;
- BRIOT : plan d'alignement sur la RD 96 approuvé le 21 juin 1866 et plan d'alignement sur la RD 119 approuvé les 31 décembre 1869 et 13 février 1867 ;
- BROMBOS : plan d'alignement sur la RD 96 approuvé le 28 février 1867 ;
- CAMPEAUX : plan d'alignement sur la RD 107 approuvé le 22 avril 1879 et plan d'alignement sur la RD 316 approuvé les 2 juillet 1899 et 19 juillet 1899 ;
- CANNY-SUR-THERAIN : plan d'alignement sur la RD 133 approuvé le 7 octobre 1863 ;
- CEMPUIS : plan d'alignement sur la RD 56 approuvé le 11 juillet 1866 ;
- CRILLON : plan d'alignement sur la RD 22 approuvé les 23 août 1865 et 9 janvier 1890 et plan d'alignement sur la RD 133 approuvé le 31 juillet 1834 ;
- DAMERAUCOURT : plan d'alignement sur la RD 119 approuvé le 21 janvier 1897 ;
- DARGIES : plan d'alignement sur la RD 108 approuvé le 23 mars 1862 et plan d'alignement sur la RD 560 approuvé le 29 mai 1862 ;
- ERNEMONT-BOUTAVENT : plan d'alignement sur la RD 107 approuvé le 20 mars 1865 ;
- FEUQUIERES : plan d'alignement sur la RD 7 approuvé le 27 février 1844 ;
plan d'alignement sur la RD 71 approuvé le 20 août 1885 ;
plan d'alignement sur la RD 124 approuvé par le 6 décembre 1842 ;
- FONTAINE-LAVAGANNE : plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 23 novembre 1835 ;
- FORMERIE : plan d'alignement sur la RD 4 approuvé les 28 mars 1872 et 30 janvier 1890 ;
plan d'alignement sur la RD 67 approuvé le 18 novembre 1894 ;
plan d'alignement sur la RD 919 approuvé le 3 juillet 1842 ;
- FOUILLOY : plan d'alignement sur la RD 30 approuvé le 18 septembre 1894 ;
plan d'alignement sur la RD 69 approuvé le 14 avril 1885 ;
plan d'alignement sur la RD 315 approuvé le 19 mars 1837 ;
- FONTAINE-LAVAGANNE : plan d'alignement sur la RD 56 approuvé le 17 octobre 1868 ;
- GOURCHELLES : plan d'alignement sur la RD 68 approuvé le 18 août 1869 et plan d'alignement sur la RD 69 approuvé le 14 novembre 1913 ;
- GRANDVILLERS : plan d'alignement sur la RD 72 approuvé le 18 septembre 1894 ;
plan d'alignement sur la RD 124 approuvé le 31 janvier 1841 ;
plan d'alignement sur la RD 151 approuvé le 26 mars 1848 ;
plan d'alignement sur la RD 315 approuvé le 3 avril 1832 ;
plan d'alignement sur la RD 538 approuvé le 18 septembre 1894 ;
plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 3 avril 1832 ;
- GREZ : plan d'alignement sur la RD 56 approuvé le 21 août 1872 ;
- HALLOY : plan d'alignement sur la RD 72 approuvé le 10 août 1872 ;
plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 19 juin 1836 ;
- HAUTE-EPINE : plan d'alignement sur la RD 72 approuvé le 23 avril 1873 ;
- HETOMESNIL : plan d'alignement sur la RD 97 approuvé le 6 septembre 1860 et plan d'alignement sur la RD 151 approuvé le 25 août 1842 ;

- LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL : plan d'alignement sur la RD 52 et plan d'alignement sur la RD 72 approuvés le 25 avril 1862 ;
- LANNOY-CUILLERE : plan d'alignement sur la RD 67 approuvé les 2 juin 1878 et 8 avril 1867 ;
- LAVACQUERIE : plan d'alignement sur la RD 38 approuvé le 23 mars 1874 ;
- LIHUS : plan d'alignement sur la RD 542 approuvé le 18 septembre 1894 ;
- LOUEUSE : plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 8 mars 1841 ;
- MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS : plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 8 mai 1836 ;
- MOLIENS : plan d'alignement sur la RD 7 approuvé le 1^{er} avril 1844 ;
plan d'alignement sur la RD 68 approuvé les 18 août 1869 et 20 juillet 1865 ;
plan d'alignement sur la RD 70 approuvé le 6 juillet 1869 ;
- MONCEAUX L'ABBAYE : plan d'alignement sur la RD 124 approuvé le 23 août 1842 ;
- MORVILLERS : plan d'alignement sur la RD 119 approuvé les 28 juillet 1866 et 23 avril 1873 et plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 25 février 1865 ;
- MUREAUMONT : plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 23 mai 1841 ;
- OFFOY : plan d'alignement sur la RD 560 approuvé le 5 janvier 1846 ;
- OMECOURT : plan d'alignement sur la RD 150 approuvé le 29 octobre 1840 ;
- OUDEUIL : plan d'alignement sur la RD 52 approuvé le 27 juillet 1866 ;
- PISSELEU : plan d'alignement sur la RD 52 approuvé le 27 février 1867 ;
- PREVILLERS : plans d'alignements sur les RD 72 et 97 approuvés le 31 octobre 1865 ;
plan d'alignement sur la RD 542 approuvé le 18 septembre 1894 ;
- QUINCAMPOIX-FLEUZY : plan d'alignement sur la RD 68 approuvé le 18 octobre 1869 et plan d'alignement sur la RD 316 approuvé le 18 juillet 1894 ;
- ROMESCAMPS : plan d'alignement sur la RD 30 approuvé le 18 septembre 1894 ;
plan d'alignement sur la RD 68 approuvé le 19 août 1875 ;
plan d'alignement sur la RD 919 approuvé les 9 mai 1894 et 4 septembre 1891 ;
- ROTHOIS : plan d'alignement sur la RD 97 approuvé le 19 avril 1867 ;
- SAINT-ARNOULT : plan d'alignement sur la RD 71 approuvé le 16 juin 1869 ;
- SAINT-MAUR : plan d'alignement sur la RD 7 approuvé le 2 avril 1844 ;
- SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE : plan d'alignement sur la RD 72 approuvé le 7 mars 1894 et plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 23 novembre 1835 ;
- SAINT-SAMSON-LA-POTERIE : plan d'alignement sur la RD 133 approuvé le 7 octobre 1863 et plan d'alignement sur la RD 316 approuvé le 14 septembre 1863 ;
- SAINT-THIBAULT : plan d'alignement sur la RD 315 approuvé le 16 mars 1835 ;
- SARCUS : plan d'alignement sur la RD 70 approuvé le 22 avril 1879 ;
plan d'alignement sur la RD 71 approuvé le 23 avril 1873 ;
plan d'alignement sur la RD 315 approuvé le 15 février 1835 ;
- SENANTES : plan d'alignement sur la RD 1 approuvé le 21 août 1845 et plan d'alignement sur la RD 167 approuvé le 23 juillet 1917 ;
- SOMMEREUX : plan d'alignement sur la RD 56 approuvé le 8 mars 1844 ;
- SONGEONS : plan d'alignement sur la RD 107 approuvé le 23 octobre 1864 ;
- THERINES : plan d'alignement sur la RD 119 approuvé le 1^{er} août 1871 ;

- THIEULOY-SAINT-ANTOINE : plan d'alignement sur la RD 901 approuvé le 19 février 1836 ;
- VILLERS-VERMONT : plan d'alignement sur la RD 316 approuvé le 16 août 1861 ;

1.4 Accidentologie entre 2010 et 2015

- RD 1, sur la commune de SENANTES : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
- RD 4, sur la commune de FORMERIE : 1 accident ayant fait 1 tué ;
- RD 7,
 - sur la commune de BLARGIES : 1 accident ayant fait 1 tué,
 - sur la commune de BROQUIERS : 2 accidents ayant fait 4 blessés hospitalisés ;
 - sur la commune de FEUQUIERES : 2 accidents ayant fait 1 tué, 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de HAUTBOS : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de MOLIENS : 5 accidents ayant fait 1 tué, 3 blessés hospitalisés et 4 blessés légers ;
 - sur la commune de SAINT-MAUR : 2 accidents ayant fait 2 tués, 3 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
- RD 22,
 - sur la commune de ACHY : 1 accident ayant fait 1 tué et 1 blessé hospitalisé ;
 - sur la commune de GLATIGNY : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
- RD 52,
 - Sur la commune de LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
 - sur la commune de OUDEUIL : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé.
- RD 56, sur la commune de GREZ : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés ;
- RD 68,
 - sur la commune de MOLIENS : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
 - sur la commune de QUINCAMPOIX-FLEUZY : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
- RD 71, sur la commune de FEUQUIERES : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
- RD 72,
 - sur la commune de GREZ : 1 accident ayant fait 2 blessé hospitalisés ;
 - sur la commune de HALLOY : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés ;
- RD 96, sur la commune de BROMBOS : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
- RD 104, sur la commune de HANNACHES : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
- RD 108, sur la commune de GRANDVILLERS : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
- RD 119,
 - sur la commune de BRIOT : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
 - sur la commune de SAINT-MAUR : 1 accident ayant fait 1 tué ;
- RD 124,
 - sur la commune de BOUVRESSE : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;

- sur la commune de FEUQUIERES : 4 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés et 2 blessés légers ;
- sur la commune de GRANDVILLERS : 5 accidents ayant fait 4 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
- sur la commune de MONCEAUX-L'ABBAYE : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
- sur la commune de SAINT-ARNOULT : 2 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés ;
- sur la commune de SOMMEREUX : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
- RD 133,
 - sur la commune de BONNIERES : 3 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés et 2 blessés légers ;
 - sur la commune de CANNY-SUR-THERAIN : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de CRILLON : 2 accidents ayant fait 5 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de MARTINCOURT : 1 accident ayant fait 2 blessés légers ;
 - sur la commune de SONGEONS : 2 accidents ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de VROCOURT : 1 accident ayant fait 1 tué ;
- RD 150,
 - sur la commune de BOUVRESSE : 1 accident ayant fait 2 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de MORVILLERS : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
- RD 151,
 - sur la commune de CEMPUIS : 2 accidents ayant fait 1 tué, 2 blessés hospitalisés et 2 blessés légers ;
 - sur la commune de GRANDVILLERS : 2 accidents ayant fait 1 tué et 2 blessés hospitalisés ;
 - sur la commune de HETOMESNIL : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
- RD 315,
 - sur la commune de GRANDVILLERS : 2 accidents ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de SARCUS : 4 accidents ayant fait 3 tués, 7 blessés hospitalisés et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de SARNOIS : 2 accidents ayant fait 1 tué, 1 blessé hospitalisé et 2 blessés légers ;
- RD 316,
 - sur la commune de FORMERIE : 3 accidents ayant fait 1 tué et 2 blessés hospitalisés ;
 - sur la commune de LANNOY-CUILLERE : 1 accidents ayant fait 3 tués ;
 - sur la commune de QUINCAMPOIX-FLEUZY : 2 accidents ayant fait 1 blessé hospitalisé et 3 blessés légers ;
- RD 542,
 - sur la commune de LIHUS : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;
- RD 901,
 - sur la commune de ACHY : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé ;

- sur la commune de DARGIES : 2 accidents ayant fait 9 blessés hospitalisés ;
- sur la commune de FONTAINE-LAVAGANNE : 2 accidents ayant fait 1 tué et 1 blessé hospitalisé ;
- sur la commune de GRANDVILLERS : 5 accidents ayant fait 3 blessés hospitalisés et 3 blessés légers ;
- sur la commune de HALLOY : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
- sur la commune de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS : 5 accidents ayant fait 4 blessés hospitalisés et 7 blessés légers ;
- sur la commune de SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE : 6 accidents ayant fait 2 tués, 4 blessés hospitalisés et 2 blessés légers ;
- sur la commune de THIEULOY-SAINT-ANTOINE : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
- RD 919, sur la commune de FORMERIE : 1 accident ayant fait 1 tué ;
- RD 930,
 - sur la commune de GERBEROY : 2 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés ;
 - sur la commune de HAUTE-EPINE : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de LIHUS : 2 accidents ayant fait 2 blessés hospitalisés et 2 blessés légers ;
 - sur la commune de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS : 2 accidents ayant fait 1 tué, 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;
 - sur la commune de ROTHOIS : 1 accident ayant fait 1 blessé léger ;
 - sur la commune de WAMBEZ : 1 accident ayant fait 1 blessé hospitalisé et 1 blessé léger ;

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Bois de Mercastel et de Canny » (BRA01) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Prairies, landes et bois humides du Bas-Bray, Landes de Lachapelle aux Pots » (BRA03) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crêne » (BRA07) ;
- l'ENS d'intérêt local « Larris de la Briqueterie » (PPI01) ;
- l'ENS d'intérêt local « Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur am » (PPI02) ;
- l'ENS d'intérêt local « Cours de la Bresle du Petit Bailly à Hadancourt » (PPI03) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Bois de Varambeaumont » (PPI04) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Les Larris de Gourchelles, Romescamps et Quincampoix-Fleuzy » (PPI05) ;
- l'ENS d'intérêt local « Les Larris, le Bois de la Ville et de Senantes » (PPI06) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt de Caumont » (PPI07) ;

- l'ENS d'intérêt local « Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur av » (PPI08) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois de Saint-Deniscourt et des Magneux » (PPI09) ;
- l'ENS d'intérêt local « Coteau de Thérines et de Montaubert » (PPI10) ;
- l'ENS d'intérêt local « Vallée des Evoissons » (PPI11) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Coteau d'Ecorchevache, Bois des Pleurs, Verte Fontaine » (PPI12) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois des Croisettes, des Moëllons et de Haucourt » (PPI13) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Bois et Larris de la Vallée Bailly » (PPI14) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Vallée de Villers, Bois de Belloy et de Varde » (PPI15) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt de Malmifait, Bois d'Achy et d'Autrèche » (PPI16) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Vallée du Puits et Côte de Laverrière » (PPI17) ;
- l'ENS d'intérêt local « Vallées sèches du Puits et du Loup pendu, Côte de Laverrière » (PPI18) ;
- l'ENS d'intérêt local « Bois Fourré et bois de Crèvecoeur » (PPI22) ;
- l'ENS d'intérêt local « Larris et bois de la Vallée du Multru » (PPI23) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Larris de la Vallée Vacquerie » (PPI28) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Coteau d'Ecorchevache et de la Vallée Bailly » (GENSO2) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Larris de Fontaine-Bonneleau » (GENSO6) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Vallée de la Bresles » (GENS16).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques.

Pour information, plusieurs sites naturels situés au sein du périmètre des ENS PPI01, PPI04, PPI11 et PPI14 (Vallée de la Bresle : Les Larris et les Prairies de Rothois, Le bout du Parc, et le Larris des Terres Blanches) sont gérés et mis en valeur par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie grâce aux crédits départementaux.

De plus, les ENS PPI07 et PPI16 (forêts domaniales) sont concernés par une convention de gestion et d'ouverture du public entre l'Office National des Forêts et le Conseil départemental de l'Oise.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et le territoire de la Communauté de Communes n'est pas concerné.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Eau potable :

Le territoire de la communauté de communes de la Picardie Verte compte 20 captages situés sur les communes de :

- BLARGIES-P1 : captage n°00784X0013 ;
 - BLARGIES-P2 : captage n°00608X0012.
- Ces deux captages rencontrent des dépassements en pesticides ; une unité de traitement est envisagée.
- REGNONVAL – OUDEUIL : captage n°00797X0002 ;
 - BONNIERES : captage n°00796X0057 ;
 - BROMBOS : captage n°00792X0042, dépassements en pesticides ;
 - CANNY-SUR-THERAIN : captage n°00784X0016 ;
 - DARGIES : captage n°00617X0025 ;
 - FEUQUIERES : captage n°00791x0042, dépassements en pesticides ;
 - HAMEL-(LE) : captage n°00793X0019 ;
 - HAUTBOS : captage n°00791X0025 ;
 - LAVERRIERE : captage n°00617X0038 ;
 - MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS – OUDEUIL : captage n°00796X0005 ;
 - BONNIERES et MARTINCOURT : captage n°00796X0054 ;
 - MESNIL-CONTEVILLE-(LE) : captage n°00793X0024, dépassements en pesticides, répertorié dans la liste des captages grenelle ;
 - OUDEUIL : captage n°00797X0048 ;
 - SAINT-DENISCOURT : captage n°00791X0039, dépassements en pesticides ;
 - SARCUS VILLAGE : captage n°00615X0007 ;
 - SARCUS-(LE-HAYON)-NOUVEAU : captage n°00791X0041 ;
 - SARNOIS : captage n°00792X0007, dépassements en pesticides ;
 - THERINES : captage n°00791X0001, les résultats des eaux brutes et des eaux traitées mettaient en évidence des dépassements en pesticides notamment en déséthylatrazine.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, réalisé en 2009, a proposé la mise en place d'une unité de traitement des pesticides pour le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de GRANDVILLERS, ou en commun, avec le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de l'agglomération beauvaisienne auquel adhère la commune de SAINT-DENISCOURT.

Il a été mis en évidence une qualité médiocre sur ce territoire et l'absence de sécurisation pour la plupart des unités de gestion. Des solutions de sécurisation, avec la mise en place d'interconnexions, la mise en place d'unité de traitement mais aussi la recherche de nouvelles ressources ont été proposées.

2.2 Assainissement :

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, 22 communes sont en assainissement collectif, raccordées à 18 stations d'épuration :

Localisation station	Mise en service	Capacité en Equivalent Habitant	Observation
BEAUDEDUIT	1980	50	Reconstruction d'une nouvelle unité de traitement de 250 EH – Extension du réseau de collecte
CEMPUIS	2010	700	
FEUQUIERES	1992	3 000	Non éligible à l'assistance technique départementale
FORMERIE	2013	8 000	
GAUDECHART	2004	500	
GLATIGNY	2012	250	

GRANDVILLIERS	2013	5 000	
HANVOILE	1987	600	Projet de reconstruction d'une nouvelle unité de traitement
HAUTE-EPINE	2013	750	
LE MESNIL-CONTEVILLE	2010	120	
MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS	1985	2 000	Etude diagnostique sur la station et le réseau dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de Fontaine Lavaganne
MOLIENS	1997	1 200	
MORVILLERS	2005	600	
OFFOY	2006	160	
SAINT-MAUR	2014	600	
SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE	1994	3 000	
SONGEONS	1984	1 500	
AUMALE (76)			Hors département – La commune de Quincampoix-Fleuzzy est raccordée à cette station

Un schéma directeur d'assainissement est en cours sur la commune de FONTAINE-LAVAGANNE dans lequel seront étudiés 3 scénarii :

- réhabilitation de l'assainissement non collectif ;
- création d'une station d'épuration communale ;
- création d'une station d'épuration intercommunale avec MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

Une nouvelle station est en projet sur la commune de SOMMEREUX.

2.3 Rivière :

La Communauté de Communes de la Picardie Verte n'est membre d'aucun syndicat de rivière actuellement. Avec la prochaine mise en place du volet Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer les syndicats mixtes qui devraient être mis en place.

Sur ce territoire, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de l'Avelon (SIAEA), le Syndicat Interdépartemental d'Etudes et d'Aménagement de l'Epte (SIEAE) et l'Institution Interdépartementale de Gestion et de Valorisation de la Bresle (IIGVB) sont présents en tant que maîtrise d'ouvrage rivière. L'IIGVB est également la structure animatrice du Service d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bresle.

Par ailleurs, une étude de gouvernance GEMAPI devrait être lancée courant 2016 sur l'ensemble du bassin du Thérain, comprenant notamment l'Avelon.

Le territoire de la communauté de communes est parcouru par un réseau hydrographique vaste représenté par :

- Le Thérain et ses bras multiples ; le ru Chats Huants, le ru Caillamont, le ru Ferme Surelle, le ru Blanc Cheval, le ru Saint-Samson-la-Poterie, le ru Frais Guilleux, le ru Mont Hénot, le ru Hardouin, le ru Fontaines Nieux, le ru Torcy, le ru Blancs Cailloux, le ru Faubourg, le ru Hévécourt, le ru Quesnoy, le ru Fond de Songeons, le ru Tahier, le ru Bellefontaine, le ru Wambez, le ru Malingrance, le ru Hanvoile, le ru Saint-Denis, le ru Fontaine sous les Bois, le ru Benneval, le ru Prés de la Cour, le ru Fontaine-Sainte Marguerite, le ru Haucourt et le ru Fontaines de Bonnières ;
- Le Petit Thérain et ses bras ; le ru Thérines, le ru Epaty, le ru Lannoy, le ru Boissy, le ru Viviers du Cocq, le ru Herboval, le ru Hennequin, le ru Achy, le ru Voie Ferrée, le ru Herperie et le ru Herpeval ;

- L'Epte ;
- Le ru Rieux, le ru Haincourt, le ru Saint-Quentin-des-Prés ;
- Le ru Pierrepont, le ru Mourseux ;
- Le ru Vieux Moulin (le ru Epluques), le ru Bazincourt ;
- Le ru Goulancourt, le ru Sablons ;
- L'Avelon ;
- Le ru Raques ;
- Le ru Montreuil ;
- La Bresle, le ru Frettencourt ;
- Le Ru Ménillet, le ru Ferme du Ménillet ;
- Le ru Evoissons.

Pour l'unité hydrographique Thérain, l'atteinte du Bon Etat global était prévue pour 2015, pour le Thérain (FRHR221) et le Petit Thérain (FRHR222), et pour 2021, pour l'Herboval (FRHR222-H2112000), l'Herperie (FRHR222-H2114000), l'Avelon (FRHR224) et les Raques (FRHR224-H2131000).

Pour l'unité hydrographique Epte, l'atteinte du Bon Etat Global est prévue pour 2021 pour l'Epte (FRHR234), les Rieux (FRHR234-H3112000) et le Goulancourt (FRHR234-H3119000).

Pour l'unité hydrographique Bresle, l'atteinte du Bon Etat Global est prévue pour 2027 pour la Bresle (FRHR159). Pour le Ménillet (FRHR159-G0111000), l'atteinte du Bon Etat Global était prévue pour 2015

Ces masses d'eau font également parties du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Concernant la dynamique locale, le SIAEA a fait réaliser une étude diagnostic des cours d'eau de son territoire. Le SIAEA réalise régulièrement des travaux d'entretien et de restauration sans programmation particulière.

Pour finir, l'IIGVB accompagne les particuliers désireux de mettre aux normes leurs ouvrages hydrauliques dans le cadre de la restauration de la continuité écologique. A ce sujet, il faut noter que plusieurs particuliers du bassin du Thérain envisagent des travaux d'effacement ou d'aménagement de leurs ouvrages.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Sur le territoire de la communauté de communes de la Picardie Verte, le conseil départemental possède plusieurs propriétés bâties à :

- **FORMERIE** : Centre Routier Départemental, Impasse Bonnemard ; Gendarmerie, 14 rue de Beauvais (Gestion en Bail Emphytéotique Administratif (BEA) par la Société Nationale Immobilière (SNI)) ; Collège Jean Moulin, Rue de Francastel ;
- **GRANVILLIERS** : Maison Départemental de la Solidarité, 16 rue d'Amiens ; Maison du Conseil Départemental, 17 rue d'Amiens (en cours de cession) ; Gendarmerie, 57 rue de Saint Fuscien (Gestion en BEA par la SNI) ; Collège Ferdinand Buisson, rue Ferdinand Buisson ;
- **MARSEILLE EN BEAUVAISIS** : Gendarmerie, rue du Général Leclerc (Gestion en BEA par la SNI) ; Collège Phileas Lebesgue, 1 Impasse du Fief ;
- **SONGEONS** : Unité Technique Départementale/Maison du Conseil Départemental, 2, Rue de la Gare ; Gendarmerie, 38 rue J. Touchard (Gestion en BEA par la SNI).

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes de la Picardie Verte, le PDH préconise la production annuelle de 160 à 177 logements à l'horizon 2020 dont 26% de logements locatif social et 25% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

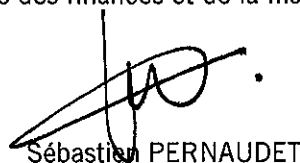
- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint,
en charge des finances et de la modernisation



Sébastien PERNAUDET